

REGLEMENT PARTICULIER

« LES LINGOS D'OR 2018 »

1. Tournoi autorisé sous le n°
2. Le tournoi se déroulera selon le Règlement Général des Compétitions de la FFBA. Les éléments du règlement particulier, ci-après, complètent les dispositions du RGC, certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués. Le tournoi est ouvert aux seniors et aux catégories leur permettant de jouer en senior. Les décisions du juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du RGC ou du règlement particulier.
3. Le juge arbitre principal de la compétition est Laurent GSCHWIND, assisté de Thierry KRETZ comme juge-arbitre adjoint. Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS
4. Le tournoi est ouvert aux joueurs de classement NC à R4 en catégorie senior et NC à D7 en catégorie vétéran. Les tableaux seront réalisés sur la base suivante :
 - 5 séries senior : NC-P12 P11-P10 D9-D8 D7-R6 R5-R4
 - 2 séries vétéran : Espoir (NC-P12-P11-P10) Confirmé (D9-D8-D7)
1. Un joueur sera inscrit dans le niveau de jeu correspondant à son classement le jour du tirage au sort. Pour les doubles, deux partenaires de classements différents seront inscrits dans le niveau de jeu du mieux classé. En simple et en doubles, les joueurs peuvent s'inscrire dans une catégorie supérieure à celle de leur classement.
2. L'organisateur se réserve le droit de supprimer, ou de regrouper 2 séries au cas où l'une d'elle n'est pas suffisamment représentée pour faire un tableau. Le panachage des séries est autorisé.
Inscription dans 2 tableaux maximum.
3. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 02 mai 2018. Le tirage au sort aura lieu le samedi 05 mai 2018. Le classement des joueurs pris en compte sera celui de la date du tirage au sort. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur justificatif médical nous étant parvenu au plus tard avant le 12 mai 2018.
4. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au 05 mai 2018. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception.
5. Les matches sont auto-arbitrés, les finales seront arbitrées. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre à tout moment du tournoi. Celui-ci pourra désigner un arbitre s'il le juge nécessaire.
6. Les volants plumes seront utilisés dans toutes les séries à la charge des joueurs, à part égale pour chaque match, sauf pour les finales où ils seront fournis par l'organisateur. En cas de litige, le volant officiel est le RSL 3.
7. Le temps de prise de contact avec le terrain (dit « temps d'échauffement ») sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Le temps de récupération entre deux matchs est de 20 minutes minimum.
8. Les horaires communiqués avant la compétition, le sont à titre indicatif. Les joueurs devront consulter l'échéancier et tenir compte des éventuelles modifications.

Les joueurs devront être présents dans la salle une demi-heure avant le début de leur premier match.

Tout joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque

9. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains.
10. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs disputant un match ou appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coachs durant les arrêts de 60 secondes, pendant les sets, et de 2 minutes entre les sets, les organisateurs, les arbitres et le Juge Arbitre.
11. Étant donné la configuration des salles le **coaching permanent n'est pas autorisé** durant le tournoi.
12. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal renseignées seront supportées par les joueurs concernés.
13. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge Arbitre et lui seul. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives internationales devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
14. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition, dans la salle et le parking extérieur,
15. La remise des récompenses se fera en fin de journée lorsque toute les séries concernées auront été jouées . Il n y aura aucune dérogation pour convenance personnel.

**VOTRE PARTICIPATION AU TOURNOI IMPLIQUE
L'ADHESION AU RGC ET AU PRESENT REGLEMENT**